

Le droit civil

Les sources de l'obligation:

Le contrat: est une convention par lequel une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres ,à donner ,à faire , ou ne pat faire quelque chose .

Le contrat fait la loi des parties , ile ne peut être révoquer , ni modifié , que leur consentement mutuel , ou pour les causes prévues par loi .

Les conditions du contrat

Le consentement :le contrat fait dès que les parties ont échangé leurs volontés concordantes ,sans préjudice des dispositions légales .

L'objet de l'obligation :

est la chose ou la prestation que chacune des parties s'engage à fournir, l'objet peut avoir la forme de donner une chose , à faire ou ne pat faire .il doit être certain , déterminer , licite , possible , et il ne doit pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs .

La cause :

Le contrat est nul lorsqu'on s'oblige sans cause ou pour une cause contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs , et toute obligation est présumé avoir une cause licite tant que le contraire n'est pas prouvé .

بعض مصطلحات القانون المدني :

Indemnité

le juge civil

licite

l'ordre public

crédeur ; créancier

débiteur

patrimoine
propriété
qualification, capacité